



Droit des sociétés

Un nouveau membre pour le Code suisse. Interview.

25.10.2023

D'un coup d'oeil

Une gouvernance d'entreprise tournée vers l'avenir est dans l'intérêt propre et durable de chaque entreprise. Elle est une condition essentielle à la réussite de l'entreprise et à la création d'une valeur ajoutée durable. Le «Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise» est un modèle d'autorégulation en Suisse. Depuis son introduction en 2002, il s'est imposé comme une ligne directrice importante pour un entrepreneuriat responsable en Suisse. Il est très répandu et suivi dans notre pays, car il représente un bon indicateur des préoccupations de l'économie et de la société.

De nombreuses organisations y adhèrent déjà. Vous pouvez retrouver ici la [liste](#) des organisations ayant adhéré au «Code suisse».

Lors de sa séance du 14 septembre le conseil de la **Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH)** a décidé de soutenir officiellement le «Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise» et d'y adhérer.

Nous souhaitons la bienvenue à la FH qui avec son adhésion aura la possibilité d'être impliquée dans les développements futurs du Code suisse.

C'est avec plaisir que nous donnons aux nouveaux adhérents la possibilité de se présenter. Nous avons posé quelques questions à **Jean-Daniel Pasche**, président de la FH depuis 2002 et qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2023.

Jean-Daniel Pasche, pouvez-vous nous présenter en quelques mots la FH et quels sont les thèmes clés sur lesquels vous vous engagez?

La FH est l'association faîtière de l'industrie horlogère suisse avec son siège à Bienne et comprenant quelque 440 membres.

Elle défend les intérêts de la branche en s'engageant pour faciliter les exportations de montres suisses sur les cinq continents (libre-échange) et en s'attaquant aux obstacles au commerce. A cet effet, elle identifie toutes les réglementations dans le monde susceptibles d'affecter le commerce horloger suisse, afin de trouver des solutions acceptables pour la branche. Elle établit les normes suisses et contribue à établir les normes ISO pour l'horlogerie. De plus, elle combat les abus en matière de Swiss made et les copies de montres suisses : saisies et destructions de copies ; éradication des annonces de fausses montres suisse sur Internet et les réseaux sociaux, formation des autorités dans le monde entier à la lutte «anticontréfaçon». La FH informe également les populations sur les valeurs de l'horlogerie suisse par des expositions et des vidéos sur les réseaux sociaux. Elle diffuse aussi des informations économiques et statistiques sur l'évolution de la branche.

Pour ses membres, elle offre des services dans les domaines juridique, commercial, économique et technique. Sa matière première est l'information utile aux entreprises horlogères qu'elle distille sous différentes formes.

Pourquoi avoir adhéré au «Code suisse» d'economiesuisse?

Pour son image et sa crédibilité, l'économie doit s'engager dans les questions de gouvernance et de RSE. Il est avantageux qu'elle le fasse de manière coordonnée et le Code suisse est une belle opportunité à cet effet. Les entreprises bénéficient ainsi de recommandations utiles et il leur appartient de les mettre en œuvre selon leurs politiques.

La possibilité offerte aux associations adhérentes de pouvoir être impliquées dans les développements futurs du Code suisse est-elle importante pour vous?

Le Code suisse est une proposition que les branches et les entreprises doivent faire vivre. Dans le même état d'esprit, elles doivent veiller à son adaptation en fonction des évolutions futures, sachant que rien n'est immuable.



Basile Dacorogna

Suppléant de la direction romande, Responsable de projet Concurrence et régulation